

**FICHE PRODUIT DE L'ACTION**

<b>Certificat de Qualification professionnelle CQP Chargé-e de copropriété (PIC)</b>	
<b>Lieux de réalisation des prestations</b>	<b>METZ</b>
<b>Nom et coordonnées du porteur du lot</b>	<b>CCI FORMATION</b> <b>CCI MOSELLE METZ METROPOLE</b> 5 rue Jean Antoine Chaptal 57070 Metz
<b>Nom du coordinateur pédagogique du lot</b>	David GHISU Email : <a href="mailto:d.ghisu@moselle.cci.fr">d.ghisu@moselle.cci.fr</a> Tel : 03 87 39 46 00
<b>Nom du référent handicap</b>	Serge LAMPERT
<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Chargé-e de copropriété</b>
<b>Référence titre professionnel RNCP</b>	
<b>Métiers visés FORMACODE</b>	Code ROME : C1501 Formacode : 42151
<b>Objectifs de la formation</b>	La formation permet aux bénéficiaires d'acquérir des savoirs et des savoir-faire validés par un certificat de qualification professionnelle (CQP). Il atteste d'une qualification dans l'emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche.
<b>Objectifs pédagogiques</b>	A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :  * Contribuer à la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété  * Concourir au maintien et à l'entretien courant de la copropriété
<b>Public et Pré-requis</b>	Demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle emploi, de niveau minimum Bac à Bac+2, sans freins périphériques à l'emploi. Avoir un projet préalablement construit et validé vers le métier/secteur visé par la POEC. Avoir un bon sens relationnel, une forte motivation. Avoir le permis de conduire souhaitable.
<b>Délais d'accès</b>	L'entrée en formation est possible jusqu'à la veille du démarrage de l'action
<b>Durée de la formation</b>	295 heures en centre de formation 105 heures de stage en entreprise Intensité horaire journalière : 7 heures (8h30 -12h00 et 13h00 -16h30)
<b>Durée hebdomadaire en heures</b>	<b>De 35 heures par semaine</b>
<b>Accessibilité</b>	La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes
<b>Suites de parcours et débouchés</b>	A l'issue de ce CQP, les titulaires peuvent poursuivre leur parcours de formation en postulant à une formation permettant d'atteindre le niveau 5 (BAC+ 2) : BTS des professions immobilières
<b>Effectif</b>	<b>Effectif maximum : 15</b>

FICHE PRODUIT DE L'ACTION

Certificat de Qualification professionnelle Chargé de Gestion Locative		
	<i>Intitulés des modules</i>	<i>Durée Maximale en heures</i>
Programme	<b>Bloc compétences 1 :</b> Contribuer à la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété	<b>98</b>
	<b>Bloc compétences 2 :</b> Concourir au maintien et à l'entretien courant de la copropriété	<b>105</b>
	<b>Module Transverse :</b> Introduction au secteur de l'immobilier : Loi Hoguet	<b>42</b>
	<b>Compétences employabilité dont les Techniques de recherche d'emploi (TRE)</b>	<b>21</b>
	<b>Compétences numériques</b>	<b>14</b>
	<b>Période en entreprise</b>	<b>105</b>
	<b>Session d'examen</b> Validation totale	<b>15</b>
	<b>Durée totale maximale de l'action</b>	<b>295</b>
Formateurs	<p>Une équipe pédagogique composée de formateurs ayant des qualifications et/ou expériences professionnelles suffisantes dans le domaine de la formation professionnelle et/ou dans le(s) métier(s) visé(s) par la formation. Trois champs de compétences peuvent être mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences techniques du métier</li> <li>- Des compétences en appui des stagiaires dans leur recherche d'emploi</li> </ul> <p>Des compétences théoriques sur les disciplines générales</p>	
Validation/Certification	<p>Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est délivré par la branche professionnelle de l'immobilier. Il atteste une qualification dans un emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche.</p> <p><b>Bloc compétences 1</b> Contribuer à la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété</p> <p><b>Bloc compétences 2</b> Concourir au maintien et à l'entretien courant de la copropriété</p> <p>Attestation de compétences délivrée à l'issue de la formation à chaque stagiaire</p>	